Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260518-0118052026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 11/05/2026
Date d'affichage : 21/05/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 18 mai 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **dix-huit du mois de mai** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . M. SOUFFLET . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . Ms D'HERVÉ . LATOUCHE . . Mmes GAUTHIER . CAPLAN .. GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . ROSSÉ . Mme SAHEL-MILLIOZ ..Mme JAAFAR. .

Absents excusés : M. DEMELIN . Mme GACHOT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à M. JORE
M. JEANMOUGIN à M. LATOUCHE
M. ICAZE à Mme. SAHEL-MILLIOZ

Mme ESTIVAL a été nommée secrétaire.

****

N° 01

OBJET : Rennes Métropole – Convention de mise en réserve de la propriété située 17 rue de la Cale de Chancors / parcelle cadastrée AB 101 – Autorisation à Mme la Maire de la signer

M. Christian GILLOT, Adjoint délégué à l'urbanisme et à la vie métropolitaine et territoriale, rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure mise en œuvre pour la constitution d'une réserve foncière sur le secteur de l'impasse du Pâtis du Fresche, RENNES Métropole a été sollicitée afin d'assurer le portage foncier de la propriété située 17 rue de la Cale de Chancors - parcelle cadastrée AB 101.

Le programme d'action foncière prévoit la signature d'une convention entre la Métropole et la commune par laquelle celle-ci s'engage à racheter les biens dans un délai maximum de 15 ans en extension urbaine et de 5 ans en secteur de renouvellement urbain.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de mise en réserve.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260518-0118052026-DE

Mme la Maire présente le plan de situation de la parcelle et détaille la maîtrise des parcelles avoisinantes.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve la convention telle que présentée en annexe,
- autorise Mme la Maire à la signer.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 21/05/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*